



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 26 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **22/06/2017**

Date d'affichage : **22/06/2017**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Isabelle FREICHE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Benoît MOREL.**

Étaient absents et représentés : **Bruno BOITEUX représenté par Serge BLACHE, Michel FRAISSE représenté par Pascal BAUDE, Anaïs CHARDON représentée par Nicole MUCCHIELLI, Sandrine GUIMBAUD représentée par Benoît MOREL**

Étaient absents excusés : **Jacques PRADELLE, Karine BEAUGIRAUD**

**Stéphane FOURNIER a été désigné secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 13.**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la cession d'une parcelle par la commune à la SCI les Gaures.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

**I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**I.1 - FINANCES**

**I.1.1 DM n° 2 – budget communal**

Libellés	Chapitre	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Autres charges exceptionnelles		6718	1 200.00	
Dépenses imprévues	22			1 200.00
			1 200.00	1 200.00

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la Délibération Modificative n° 2 du budget communal.**

## **I.1.2 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque**

L'Amicale Laïque a acheté un prolongateur électrique pour un montant de 83.28 euros permettant l'utilisation du coffret électrique mobile au niveau du stade.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le versement de cette subvention.**

**Monsieur Jacques PRADELLE arrive en cours de séance. Le nombre de votants passe à 14.**

## **I.2 - PERSONNEL**

### **I.2.1 Mise en place du RIFSEEP pour le service technique**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal en date du 16 janvier 2017 a mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des agents à l'exception des agents du service technique car le décret n'était pas applicable. Depuis le mois d'avril 2017, la circulaire mettant en place le RIFSEEP pour les agents du service technique est effective.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'extension du RIFSEEP à l'ensemble du Personnel à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

## **1.3 BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1.3.1 Demande de mise à disposition du foyer familial pour l'Université Populaire Vivarais-Hermitage**

La commune a reçu une demande de l'UPVH pour demander la mise à disposition gratuite du foyer familial pour une conférence qui se déroulera le jeudi 30 novembre 2017 à 20h.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la demande de mise à disposition à titre gracieux.**

### **I.3.2 Avenant n° 1 pour le lot n° 2 (charpente bois, couverture et zinguerie) au marché de travaux de réfection du groupe scolaire**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer un avenant au marché des travaux de réfection du groupe scolaire, portant sur la mise en place de deux portes coupe-feu dans les futurs combles à créer.

Montant initial du marché : 92 649.08 € HT

**Montant de l'avenant n° 1 : 1 057.08 € HT**

Nouveau montant de marché HT : 93 706.16 € HT

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce nouveau montant et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.**

### **I.3.3 Avenant n° 1 pour le lot n° 5 (faux plafonds, doublages, cloisons et peinture) au marché de travaux de réfection du groupe scolaire**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer un avenant au marché des travaux de réfection du groupe scolaire, portant sur la mise en place, à la demande de la commune, de panneaux B.A. 13 sur les murs intérieurs du dégagement

Montant initial du marché : 24 222.30 € HT

**Montant de l'avenant n° 1 : 1 100.00 € HT**

Nouveau montant de marché HT : 25 322.30 € HT

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce nouveau montant et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.**

## **1.4 VOIES ET RESEAUX**

### 1.4.1 Raccordement au réseau BT pour alimenter 19 logements et trois communs chemin du Riou

Opération : **Electrification - Raccordement du réseau BT pour alimenter un habitat collectif de 19 logements et trois communs, situé chemin du riou, à la demande de DROME AMENAGEMENT HABITAT à partir du poste Les Denis**

<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>8 654.68 €</b>
dont frais de gestion : 412.13 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	5 526.71 €
<b>Participation Communale</b>	<b>3 127.97</b>

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.**

## 1.5 AFFAIRES SCOLAIRES

### 1.5.1 Organisation des rythmes scolaires pour l'année 2017-2018

Monsieur Le Maire rappelle qu'un projet de décret prévoit d'ouvrir la possibilité aux communes rencontrant des difficultés organisationnelles pour les T.A.P., de revenir à la semaine de quatre jours et de supprimer l'organisation des T.A.P. et ce dès la rentrée 2017/2018.

Le Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN) doit être saisi conjointement, par le Maire et le Conseil d'Ecole d'une demande de dérogation.

**Le Conseil Municipal sollicité par Le Maire pour avis, se déclare globalement favorable pour une demande de dérogation.**

## 1.6 URBANISME

### 1.6.1 Cession de parcelles par la Commune à la SCI Les Gaures

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la cession de la parcelle référencée section ZD sous le numéro 207, d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> à la SCI LES GAURES, dit que l'acte sera établi en l'Office Notarial de CHANOS CURSON et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents y afférents**

## II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

### II.1 Point sur les incivilités.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
LUNDI 24 JUILLET 2017 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu par nous,  
Le 3 juillet 2017,

Serge BLACHE,  
Maire de CHANOS-CURSON

